

# POSTULAT

<b>Auteur</b>	Commission SAI, par Julien Dubuis, PLR
<b>Objet</b>	Projet «La Maison» une maison consacrée aux soins palliatifs dans le Valais central
<b>Date</b>	13.12.2016
<b>Numéro</b>	2.0171

---

## Contexte général

Devant la perspective de l'évolution démographique en Suisse et l'évolution de la société, la promotion des soins palliatifs est une nécessité dans la politique de la santé.

Le canton du Valais n'est pas resté en retrait en créant deux unités hospitalières de soins palliatifs. Les CMS et les EMS apportent également leur pierre à l'édifice, soutenus au besoin par les équipes mobiles de soins palliatifs.

Selon la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs, il manque en Suisse des maisons de soins palliatifs. Le rapport 2013 de la Stratégie nationale relève la forte augmentation de l'offre de soins palliatifs spécialisés en Suisse dans les structures hospitalières. En revanche, à ce jour, seuls quatre cantons alémaniques indiquent disposer de structures non-hospitalières avec mission de soins palliatifs. De récentes initiatives se font jour dans divers cantons romands, dont notamment Fribourg et Vaud, mais le Valais ne compte actuellement pas de telle structure.

## Le projet

Le projet de «La Maison» s'adresse aux patients nécessitant le soutien d'une équipe prodiguant des soins palliatifs spécialisés. Leur état est globalement stable mais ils ont besoin d'un traitement complexe et/ou les symptômes existants doivent être stabilisés en milieu institutionnel. Selon la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs, ce modèle de structure de soins fonctionne de manière autonome quant à l'admission, la prise en charge et la sortie des patients et sa capacité d'accueil avec sa propre équipe est d'au moins huit lits. A la fois lieu de soins et lieu de vie, une maison de soins palliatifs offre une alternative à l'hospitalisation lorsque les limites du maintien à domicile sont dépassées malgré le soutien des CMS ou des infirmières indépendantes.

Sa mission est d'offrir des soins appropriés à des patients en fin de vie, tout en recréant l'ambiance du domicile. Ce lieu de soins permet également d'accueillir des patients stabilisés en Unité de soins palliatifs (USP) mais qui pour diverses raisons ne peuvent plus réintégrer leur domicile ou qui ne sont pas encore en âge d'être accueillis en EMS médicalisés.

Il manque en outre une offre de prise en charge pour des personnes jeunes, atteintes de maladie chronique évolutive ou de handicap, arrivant en fin de vie et dépendantes de soins de longue durée pouvant atteindre plusieurs mois. Cela ferait aussi partie de la mission de «La Maison».

«La Maison» décrite dans ce projet est une petite unité de soins de 8, 10 ou 14 lits réservée et affectée aux patients en fin de vie. Elle offre sur place des soins et des services professionnels (soins médicaux, soins infirmiers, soutien psychosocial et spirituel, physiothérapie, art-thérapie, etc...) à des patients ayant besoin de soins palliatifs complexes en situation stable.

Dans «La Maison», le patient trouve des conditions rappelant celles du domicile, et la famille peut garder son rôle d'accompagnement actif de son «membre malade» tout en bénéficiant en plus dans cet espace de vie de la sécurité apportée par la présence permanente du personnel.

La création d'un tel lieu permettrait de diversifier l'offre de prise en charge de patients en situation palliative complexe hors du circuit hospitalier et d'éviter ainsi la surcharge des services de soins aigus, déjà considérablement sollicités. En effet, le continuum des soins prévoit que les maisons de soins palliatifs soient réservées aux patients relativement stables (chroniques), alors que les unités de soins palliatifs en milieu hospitalier accueillent les situations aiguës.

Ce projet a été présenté à la cheffe du DSSC et à la commission SAI. Au vu de l'état d'avancement de ce projet, dont les bases sont claires et entièrement coordonnées avec tous les partenaires cités (dont la Ville de Sion, le CMS et la congrégation des Sœurs Hospitalières de Sion), l'association «La Maison» a demandé l'autorisation de discuter avec le SSP des éventuels scénarios de financement possibles d'une telle institution du point de vue de son fonctionnement. Malheureusement, cette autorisation n'a pas été accordée, dans la mesure où le Département souhaitait d'abord envisager la «nécessité» d'une telle structure par une étude interne.

### **Conclusion**

La Commission SAI demande à la Conseillère d'Etat d'autoriser l'association la Maison d'entrer en discussion avec le SSP afin de discuter et d'étudier les scénarios de financement possibles pour une telle institution. Cette initiative de la base mérite mieux qu'un arrêt brutal faute d'avoir pu étudier tous les scénarios possibles de financement.